



**Mardi 27 février 2018**

**Frontière franco-italienne : associations et avocat-e-s font respecter le droit des enfants étrangers devant le tribunal administratif de Nice**

Par ordonnance du 23 février 2018, le président du tribunal administratif de Nice a suspendu les décisions de refus d'entrée opposées à 19 mineurs isolés à la frontière franco-italienne. Conformément à ce que dénoncent les associations françaises et italiennes depuis des mois, les refus d'entrée ont été considérés « entachés d'une illégalité manifeste » par la justice.

Cette décision intervient à la suite d'une opération d'envergure menée par de nombreuses associations et des avocats, tant italiens que français, entre Vintimille et Menton pendant le week-end du 17 et 18 février, lors duquel a été observé le renvoi, sans respect des procédures, d'une centaine de personnes migrantes. Les avocats ont pu saisir la justice française de vingt cas d'enfants qui ont été refoulés en Italie, en violation de la Convention internationale des droits de l'enfant.

La justice a donc confirmé l'illégalité de ces pratiques, qui ont pourtant cours régulièrement sur le territoire français. Nos associations interpellent à nouveau le gouvernement pour que les droits des personnes migrantes soient enfin respectés à la frontière franco-italienne.

Liste des organisations signataires

France

Amnesty International France  
L'Anafé  
L'ADDE  
La Cimade  
Médecins du Monde  
Médecins sans frontières  
Secours Catholique Caritas France  
AdN Association pour la Démocratie à Nice  
DTC-Défends ta citoyenneté  
LDH Nice  
OXFAM France  
Roya Citoyenne  
Syndicat des Avocats de France  
Tous Citoyens !

Italie

Amnesty International Liguria  
ASGI  
Caritas Intemelina OdV  
Diaconia Valdese  
Intersos  
OXFAM Italie  
Terre des Hommes Italie

*Communiqué inter-associatif du 19 février 2018 en pièce jointe.*



## COMMUNIQUE DE PRESSE INTERASSOCIATIF

Lundi 19 février 2018

### Frontière franco-italienne : associations et avocat-e-s se mobilisent pour le respect du droit d'asile et la protection des enfants étrangers

Pendant deux jours, les 17 et 18 février, des associations et des avocats sont intervenus à la frontière entre la France et l'Italie pour permettre aux personnes se présentant à la frontière française d'exercer leurs droits, conformément à ce que prévoient le droit français, le droit européen et le droit international.

Les représentants d'associations françaises mais également italiennes, ainsi que des avocats exerçant en France comme en Italie (venant de Nice, Lyon, Paris, Toulouse, Montpellier, Milan, Gênes et Turin), ont observé la situation à la frontière et assisté des personnes illégalement refoulées de France, pour qu'elles fassent valoir leurs droits devant le tribunal administratif de Nice. Ce dernier a été saisi de 20 cas de refoulements d'enfants non-accompagnés.

Cette opération d'envergure a été rendue nécessaire car les autorités françaises continuent de bafouer les droits des personnes qui franchissent la frontière pour rejoindre le territoire français, en dépit de plusieurs condamnations de leurs pratiques par la justice française.

Le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures décidées par le gouvernement français fin 2015, et renouvelé régulièrement jusqu'à ce jour, ne peut justifier de porter atteinte à des principes aussi fondamentaux que la protection des droits de l'enfant, la prohibition de la privation arbitraire de liberté ou encore le droit de solliciter l'asile.

Pourtant, les autorités françaises continuent de refouler chaque jour des enfants étrangers isolés en Italie en violation de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. De nombreuses personnes ne sont pas mises en mesure de pouvoir solliciter l'asile en France, compte tenu des conditions illégales de renvoi qui leur sont appliquées.

En parallèle, des membres des associations ont mené un travail d'observation pendant tout le week-end à la gare de Menton Garavan et devant le local de la police aux frontières de Menton Pont Saint-Louis. Ils ont notamment pu constater la privation de liberté de 36 personnes dans ce local dans la nuit du samedi à dimanche, pendant une durée pouvant aller jusqu'à 12 heures. Cet enfermement aux mains des autorités de police dépasse ce qui est légalement admissible et s'opère dans des conditions indignes, sans aucun accès à un avocat, à un interprète, à un médecin ou à un téléphone en violation des textes législatifs et de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 5 juillet 2017.

Les organisations signataires continuent d'interpeller le gouvernement français pour qu'il porte un coup d'arrêt immédiat aux pratiques illégales qui se produisent très fréquemment sur notre territoire à la frontière avec l'Italie, en matière d'accueil des demandeurs d'asile et des mineurs isolés. Le Gouvernement doit respecter les législations française et européennes, ainsi que le droit international pour que les personnes qui franchissent la frontière ou s'y présentent voient leur situation examinée dans le parfait respect de leurs droits.

#### Contact presse

**Amnesty International France** | Véronique Tardivel | 06 76 94 37 05 [vtardivel@amnesty.fr](mailto:vtardivel@amnesty.fr)

**L'ADDE** | Flor Tercero – 06 71 56 00 41 [flor.tercero@gmail.com](mailto:flor.tercero@gmail.com)

**L'Anafé** | Laure Palun – 06 62 49 75 31 / 01 43 67 27 52 [palun.laure@anafe.org](mailto:palun.laure@anafe.org)

**La Cimade** | Rafael Flichman 01 44 18 72 62 / 06 42 15 77 14 [rafael.flichman@lacimade.org](mailto:rafael.flichman@lacimade.org)

**Médecins du Monde** | Leyla Douci-Habane – 01 44 92 13 81 / 06 09 17 35 59

[presse@medecinsdumonde.net](mailto:presse@medecinsdumonde.net)

**Médecins Sans Frontières** | Charlotte Nouette-Delorme – 01 40 21 27 25 / 06 76 61 97 80

[charlotte.nouette-delorme@paris.msf.org](mailto:charlotte.nouette-delorme@paris.msf.org) et Lisa Veran 01 40 21 27 25 / 06 83 31 55

[lisa.veran@paris.msf.org](mailto:lisa.veran@paris.msf.org)

**Secours Catholique Caritas France** | Djamilia Aribi – 01 45 49 75 24

## Liste des organisations signataires

### France

Amnesty International France  
L'Anafé  
L'ADDE  
La Cimade  
Médecins du Monde  
Médecins sans frontières  
Secours Catholique Caritas France  
AdN Association pour la Démocratie à Nice  
Citoyens Solidaires 06  
DTC-Défends ta citoyenneté  
LDH Nice  
OXFAM France  
Pastorale des migrants du diocèse de Nice  
Roya Citoyenne  
Syndicat des Avocats de France  
Tous Citoyens !

### Italie

Amnesty International Liguria  
ASGI  
Caritas Intemelio OdV  
Diaconia Valdese  
Intersos  
OXFAM Italie  
Terre des Hommes Italie  
WeWorld Onlus

*\* Les associations ont observé, du 26 au 28 novembre 2017, environ 150 personnes refoulées en Italie depuis le local de la Police aux frontières de Menton sans qu'elles aient pu avoir accès à la procédure d'asile, et une trentaine d'enfants étrangers remis dans le train vers Vintimille sans aucune mesure de protection.*

*\*\* Source: Harmful Borders: An analysis of the daily struggle of migrants as they attempt to leave Ventimiglia for northern Europe, by Médecins Sans Frontières. <http://fuoricampo.medicisenzafrontiere.it/>*